



RÉAMÉNAGEMENT DU ROND-POINT SCHUMAN ET DE SES ABORDS

Nouvelle phase de travaux dans la petite rue de la Loi

Chère riveraine, cher riverain,

À partir du 23 octobre 2024, la circulation dans la petite rue de la Loi sera modifiée en raison des travaux.

Du 23 octobre à mi-décembre 2024 : La zone centrale, récemment aménagée, sera accessible aux piétons et cyclistes afin de permettre les travaux le long des façades des bâtiments. Durant cette période, les garages seront inaccessibles. Les accès aux bâtiments seront garantis.

De mi-décembre à février 2025 : Les piétons et cyclistes circulent à nouveau le long des façades, sur le nouveau revêtement, afin de permettre l'exécution des travaux de finition dans la partie centrale de la rue. Les accès aux bâtiments et aux garages seront garantis.

Ces travaux se déroulent **en parallèle** des travaux de réaménagement de l'esplanade (entre le rond-point Schuman et la trémie du tunnel Loi) et de l'avenue d'Auderghem (entre le rond-point et la rue Breydel). Bruxelles Mobilité procède également au réaménagement de l'avenue de Cortenbergh.

Planning

Ces travaux dureront quatre mois. Des intempéries ou des circonstances imprévisibles peuvent générer des changements de planning. Retrouvez les infos les plus récentes sur www.beliris.be.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre patience.

Pour toute question pratique ou urgence liée aux travaux de Beliris, prenez contact avec l'ombudsman du chantier Johan Van Laer via le n° 0485 08 74 70.

Restez informés ! Inscrivez-vous à la newsletter du projet

